



Commune de St Pierre des Echaubrognes

PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL

1^{er} février 2024 à 20 h 30

L'an deux mille vingt-quatre, le 1^{er} février le Conseil municipal de la Commune de St Pierre des Echaubrognes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal, sur convocation adressée par Monsieur le Maire, Claude POUSIN.

Nombre de conseillers municipaux : 15

Date de convocation du conseil municipal : 25 janvier 2024

PRÉSENTS : 13

M. POUSIN Claude, M. PAILLAT François, Mme YOU Patricia, M. GARREAU Vianney, Mme MONTAS Fanny, Mme TIGNON Marie-Agnès, Mme POUSIN Martine, M. MICHENAUD Nicolas, Mme AUDEBEAU Isabelle, Mme FONTENEAU Nathalie, M. BERNIER Denis, M. ONILLON Nicolas, Mme JOUBERT Delphine,

ABSENTS ET EXCUSÉS : M. AUDEBEAU Dimitri, M. CAILLAUD Clément

VOTANTS : 13

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil, Nathalie FONTENEAU est désignée pour remplir cette fonction qu'il accepte.

1 Approbation du procès-verbal du 11 janvier 2024

Le procès-verbal du 11 janvier 2024 est approuvé à l'unanimité

2 Rectification d'imputation

Monsieur le Maire expose que les travaux concernant la rénovation d'un court de tennis ont été imputés à l'article 2113 du budget de 2022. Or ce compte est utilisé dans le cas où l'entité acquérant un terrain n'est pas propriétaire de l'ensemble des éléments se rattachant à celui-ci, à savoir le sous-sol, le sol et le sursol.

Un ajustement comptable est donc nécessaire. La note ministérielle DGCL/DGFIP du 12 juin 2014 relative aux corrections d'erreur sur exercices antérieurs prévoient d'enregistrer la régularisation par opération d'ordre non budgétaire générée par le comptable au vu d'une délibération du conseil municipal.

Afin de procéder à cette régularisation, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de prendre une délibération en ce sens.

Le Maire,

Propose au conseil municipal d'autoriser la régularisation suivante

- Crédit au compte 2113 pour 31 941,60 €
- Débit au compte 2135 pour 31 941,60 €

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité,

- D'autoriser le comptable à effectuer la régularisation de la dépense afférente à la rénovation d'un court de tennis par mouvement entre les comptes 2113 et 2135
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

3 Mutualisation de services avec la communauté d'Agglomération Agglo2b – Convention de mutualisation et de solidarité 2014-2022 : avenant de prolongation 2024

Dans un objectif de solidarité territoriale, la communauté d'agglomération « AGGLO2B » et ses communes avaient décidé, dès la création de l'Agglo2B en 2014, de mutualiser leurs ressources et moyens afin d'optimiser et de rationaliser leur action au plus près des 33 communes (44 initialement) sur un territoire de 1 300 km².

Une convention avait ainsi été établie pour définir cette collaboration et en fixer les modalités : « convention de mutualisation et de solidarité territoriale » organisant les prestations de service et les mises à disposition de services entre la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais et ses communes membres.

Cette convention dite « convention de Mutualisation », a d'abord été prolongée pour 2 ans pour s'achever au 31 décembre 2023.

Puis, par délibération 2023 susvisée, le conseil communautaire de l'Agglo2B l'a prolongée pour une durée d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2024, afin d'en retravailler les modalités en concertation avec les communes à l'issue de la démarche de réflexion sur le futur schéma de mutualisation menée depuis 2022 et dont l'achèvement est prévu au second semestre 2023.

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- *d'approuver la prolongation par avenant du dispositif de mutualisation actuel avec l'Agglo2B pour une durée d'un an soit jusqu'au 31/12/2024 ;*
- *d'autoriser le Maire ou son représentant à signer en conséquence l'avenant de prolongation de ladite convention, tel que porté en annexe jointe, ainsi que tout autre document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.*

5 Débat d'Orientation Budgétaire

Le débat d'Orientation Budgétaire (DOB) n'est pas une étape obligatoire pour la collectivité, mais il permet, avant le vote du budget, de présenter les grandes lignes qui retracent l'exercice de l'année écoulée notamment. Il permet également de proposer et d'évaluer la priorité des dépenses à engager sur les années à venir.

1- L'endettement pluriannuel

Celui-ci diminue puisque la commune n'a pas contracté de nouveaux emprunts. Le capital restant dû ; 655 392 € au 31/12/2023 pour une capacité de désendettement de 6 ans.

2- Dépenses de fonctionnement

Augmentation des charges de fonctionnement courantes de + 3%, elles représentent 34.75 % de la section. Les charges de personnel sont stables et représentent 34,11 % des dépenses. Les autres charges (subventions...) évoluent + 6 % et représentent 28,33 % du budget.

3- Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement augmentent notamment la part des impôts (+8%) de part l'évolution des bases annuelles. Les dotations de l'état sont stables (+2%) et les dotations de compensation notamment dues à la suppression de la taxe d'habitation évoluent de +12 %.

4- Dépenses d'investissement

La part des dépenses d'investissement représente une dépense totale de 375 868 € pour l'année 2023 (l'investissement moyen pour la commune est de 460 152 € entre 2016 et 2023). Les travaux engagés sur 2023 : Travaux de voirie, city stade, refonte du site internet, fin de l'aménagement des places (Mairie, St Hilaire), achat de matériels.

Les projets en cours qui se poursuivront sur l'année 2024 :

- Toiture de l'église côté Nord,

Le conseil a également proposé les investissements à prévoir sur plusieurs années

- Continuité des travaux de voirie
- Aménagement du centre bourg au niveau des commerces (places de parking, embellissement de l'espace...)
- Opération énergie : ombrières, éclairage de la salle omnisports notamment, étude sur l'éclairage public
- Aménagement de la coulée verte et lien vers des cheminements piétonniers/liaisons douces entre les différents quartiers de la commune,
- Toilette cimetière/place parking pour camping-car
- Rénovation de la chapelle Place Hubert
- Isolation des bâtiments (Mairie/logements communaux...)
- Bibliothèque

La capacité de financement des investissements de la collectivité s'apprécie notamment par le niveau d'épargne qu'elle peut atteindre, c'est-à-dire par l'écart entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement soit pour l'année 2023 un résultat de l'exercice de 273 696,71 €

6 Divers

- Monsieur le Maire indique qu'il a signé deux conventions avec l'agglô2b ; convention pour l'organisation des éco-manifestations sur le territoire et une convention de groupement pour le plan de lutte contre les déchets abandonnés
- Une rencontre a eu lieu avec des élèves de BTS (développement, Animation des Territoires Ruraux) concernant un projet en partenariat avec le cinéma le Fauteuil Rouge de Bressuire, afin de mettre en place des séances de cinéma en plein air. La commune est intéressée par ce projet.
- L'ensemble des colis de fin d'année ont été distribués. La galette a été partagée également avec les résidents de la Maison de Retraite de Maulévrier (moment convivial et apprécié par tous)

Fin de la séance à 22 h 30

La secrétaire
Nathalie FONTENEAU



Le Maire
Claude POUSIN

